

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1973)  
**Heft:** 239

**Artikel:** Un officier de carrière dissèque notre "défense nationale"  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027853>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La politique de sécurité et de défense de la Suisse de la pénombre au débat public

Un débat important va s'engager sur l'ensemble de la politique de sécurité et de défense, qui, en dépit des apparences, restera de nature essentiellement politique, même dans le domaine militaire. Un débat dont M. Gnaegi, chef du Département militaire, a donné l'une des clefs en présentant il y a peu le « rapport sur la politique de sécurité de la Suisse », appelé également « conception générale de la défense ». Ce document, dont on connaît à l'avance les grandes lignes générales, devra être analysé en détail.

L'armée restera donc l'un des piliers de la défense dans la politique nationale de sécurité. Et la définition de cette dernière ira probablement de pair avec une révision de la conception de la défense militaire adoptée en juin 1966 par les autorités fédérales. Ce réexamen a été annoncé dans les « Grandes lignes de la politique gouvernementale pendant la législature 1971-1975 ». Le chef du Département militaire s'est fait l'écho de cette volonté d'apporter progressivement à l'organisation des troupes et à la conception de 1966 les complé-

ments nécessaires. Plus prudent, le chef de l'EMG, le colonel Vischer, a souligné que cette conception conservait encore toute sa valeur aux yeux de la Commission de défense militaire comme à ceux du Conseil fédéral, mais il a reconnu aussi que les difficultés rencontrées dans l'acquisition d'un avion de combat rendait pour le moins nécessaire une révision des idées de 1966 sur le plan de la guerre aérienne.

Il n'est pas facile, dans un pays qui tire orgueil de son armée de milice, d'obtenir non seulement des informations, mais même des définitions claires des problèmes de la défense. Le secret est de règle, qui ne vise pas seulement l'étranger. On retrouve dans le confidentialisme militaire ce mélange de paternalisme patricien, de vanité intellectuelle et de solidarité professionnelle par quoi se caractérise la classe politique suisse.

Certes il existe des revues spécialisées. Mais elles abordent plus facilement des questions techniques, et de détail, que des aspects fondamentaux. Les livres bien informés consacrés aux problèmes militaires suisses ne sont donc

pas nombreux. Encore moins les ouvrages écrits par des officiers de carrière.

Cela suffirait déjà pour attirer l'attention sur l'étude que l'ancien colonel commandant de corps Alfred Ernst a fait paraître, il y a deux ans, sous le titre « Die Konzeption der schweizerischen Landesverteidigung 1815-1966 » \*. Mais il y a plus. Car l'auteur a délibérément centré l'essentiel de l'ouvrage sur la controverse des années 50 à 60 qui aboutit à l'adoption du message de juin 1966. Acteur important de cette controverse, au courant de tous les « secrets militaires », ardent défenseur des idées qui devaient finalement triompher, il a su garder cependant une objectivité à laquelle ses adversaires d'alors ont rendu hommage. Si bien que ce livre, qui pourrait paraître extrêmement technique au premier abord, prend aujourd'hui un poids particulier, étant donné la valeur politique que revêt en cette matière la connaissance objective des faits et des définitions.

\* Frauenfeld, Verlag Huber, 1972, 480 p., Fr. 38.—.

## Un officier de carrière dissèque notre « défense nationale »

« Une conception, écrit Alfred Ernst en définissant son sujet, est la représentation du but de la défense nationale, de la nature et de la mesure de la conduite de la guerre et de la structure de l'instrument de combat. » Dans ce sens, notre défense nationale n'a été l'objet d'aucune controverse fondamentale de 1815 aux approches de la Seconde guerre mondiale. Seule paraît possible, surtout avant 1914, une guerre de mouvement. Seule paraît nécessaire, sous l'influence allemande après 1870, la volonté de ne pas limiter par des plans préalables la capacité créatrice du futur commandant en chef. Seul paraît souhaitable un esprit offensif pour porter à l'ennemi des coups

sensibles, voire décisifs. Et les querelles, parfois violentes, qui divisèrent les spécialistes, portèrent avant tout sur des points de matériel, d'instruction ou d'organisation de l'armée, mais rarement sur les aspects stratégiques, opératifs et tactiques de la défense nationale. A l'exception peut-être de quelques critiques qui, à la veille de la Seconde guerre mondiale, soulignaient le fossé qui séparait l'instrument de combat des conceptions alors dominantes.

La création du Réduit alpin auquel restera attaché le nom de Guisan devait précisément permettre de combler ce fossé et de ramener à la réalité les théoriciens militaires. Mais l'abandon du Plateau,

avec le potentiel humain et économique du pays, crée également un malaise, auquel Guisan ne reste pas insensible.

Les leçons de la Seconde guerre mondiale, l'évolution des techniques militaires, mais aussi le coût croissant des armements, rendent ainsi peu à peu inévitable, dès 1946, la recherche d'un conception de la défense nationale, quelle qu'aient été les réticences des autorités et des officiers de carrière. Une recherche d'ailleurs qui ne sera pas exempte de violentes controverses.

Très sommairement résumée, la querelle opposera, non sans beaucoup d'ambiguïté dans l'usage des termes déjà, les partisans d'une défense sur

zone (Raumverteidigung) aux officiers qui, influencés par les doctrines de l'OTAN, souhaitent voir triompher le principe d'une défense mobile (Mobile Defence).

Les premiers veulent canaliser l'adversaire sur des axes de pénétration où il se heurtera aux positions défensives préparées à l'avance. Ils mettent donc l'accent avant tout sur le combat d'infanterie appuyée par les chars et l'aviation pour retarder et user l'adversaire, colmater les brèches, gagner du temps par une défensive qui n'exclut d'ailleurs pas des opérations offensives.

Les seconds poursuivent un but plus ambitieux en cherchant à porter à l'ennemi des coups destructeurs, après l'avoir attiré au centre du dispositif envisagé. Dans ce cas, l'infanterie mène un combat défensif, le rôle offensif principal étant dévolu à l'aviation et aux blindés qui doivent, comme Napoléon l'avait déjà compris avec les armes de son époque, posséder, sur un point au moins du territoire, la supériorité afin de remporter la victoire.

Aux environs de 1950, les partisans d'une défense sur zone l'emportent sur ceux qui réclament une « Mobile Defence » comme sur les défenseurs d'autres doctrines, combat de retardement, guérilla avec des forces régulières ou encore défense le long d'un dispositif cohérent (digue). L'organisation des troupes de 1951 consacre cette victoire, tout en faisant sa place à l'offensive locale entre des points d'appui.

### Le coup de force de Chaudet

Malgré ce compromis, la dispute rebondit brusquement en 1955. Moins au fait des doctrines militaires que son prédécesseur, mais mieux assuré politiquement, le nouveau chef du Département militaire, Paul Chaudet, se laisse gagner à la cause de la défense mobile. Les partisans de cette dernière, peu satisfaits malgré tout des décisions des années 50, voient dans l'apparition des armes atomiques tactiques une confirmation éclatante de leurs idées et ils parviennent à convaincre

les membres de la Commission de défense nationale. La controverse sera d'autant plus violente que le chef du Département militaire engage très tôt publiquement son prestige en faveur de la défense mobile, et entend interdire aux officiers qui restent attachés à la défense sur zone de faire campagne dans ce sens auprès des conseils législatifs et de l'opinion publique. Mais il ne parviendra pas à empêcher tout à fait que l'armée, après avoir été — pour le citer — la grande muette, ne devienne maintenant la grande bavarde.

Seulement la nouvelle conception exige beaucoup de chars et d'avions. Conscients du coût de leur doctrine, les partisans de la défense mobile vont donc sous-estimer systématiquement les besoins nouveaux en matériel. Moins aveugle, le Conseil fédéral couvre cependant le chef du Département militaire en adoptant en juin 1960 le message qui définit la nouvelle conception — en fait polyvalente — de la défense militaire. Mais le scandale qui éclate quatre ans plus tard au moment de l'acquisition des Mirage rend désormais insurmontable la contradiction qui s'est créée entre la théorie et l'instrument chargé de l'appliquer. Avec une flotte aérienne de 36 Mirage, la défense mobile devient tout simplement inapplicable.

C'est la conclusion que tire de la crise le Parlement en invitant le Conseil fédéral à reviser la conception de la défense nationale. Ce sera chose faite dans le message de juin 1966. Cette conception, pour citer ici le chef de l'EMG, « prévoit donc nettement une défense de zone, dans laquelle le centre de gravité est du ressort de l'infanterie. Cette dernière, par une défense aggressive, combat dans des points d'appui préparés et renforcés ainsi que dans des positions de barrage. Toutes les autres troupes : les mécanisées, celles de l'artillerie, de l'aviation et de la défense contre avions, ainsi que celles du génie, n'ont pas d'autre but que d'appuyer avec succès ce combat de l'infanterie et de le faire durer. »

La querelle des années 60 a donc porté sur des problèmes fondamentaux non seulement militaires

(le but de l'engagement est-il de détruire ou de retarder l'ennemi par exemple), mais politiques aussi comme la liberté d'expression et surtout la relation qui doit exister entre le but recherché et les moyens disponibles.

Depuis 1966, la réflexion sur la défense nationale s'est poursuivie et élargie. Plus clairement que jamais, comme Alfred Ernst le souligne à la fin de son ouvrage, la stratégie actuelle de la Suisse est alignée sur la défense de la neutralité, puis de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du pays. Il s'agit donc avant tout d'empêcher la guerre. Et cela non seulement par des moyens militaires, qui doivent dissuader un adversaire possible d'attaquer, mais aussi en prévenant les conflits par un effort qui s'inscrit dans un contexte de paix.

### Défense et illustration de la conception de 1966

La conception de la défense militaire qui doit guider, elle, l'engagement des troupes pour le cas où l'ennemi tenterait malgré tout d'envahir le territoire national est l'objet, depuis 1966, de doutes et de critiques, sur sa nécessité d'une part, sur son efficacité ensuite, eu égard par exemple aux guerres du Vietnam et du Moyen-Orient, sur son opportunité enfin. Mais malgré la nécessité d'une politique de sécurité nationale, malgré les difficultés financières et politiques nouvelles, Alfred Ernst reste fidèle aux idées pour lesquelles il s'est tant battu. Sans nier que bien d'autres solutions puissent être envisagées, acquérir par exemple des armes atomiques tactiques, donner la priorité à la défense civile, revenir à la défense mobile, ou au contraire adopter la guérilla avec des forces régulières, il conclut cependant à la nécessité de maintenir et d'améliorer encore la doctrine de 1966, notamment sur le plan de l'organisation de l'armée, qui constitue une solution adaptée à nos besoins et à nos possibilités et qui garantit contre les excès de la sophistication, coûteuse sur le plan matériel comme sur celui de la théorie.

## **Un moindre mal, auquel il faut cependant s'attaquer**

Mis à part certains chapitres, comme celui de l'aviation, la conception de 1966 paraît donc bien constituer un tout cohérent et solide. Mais ce document réaliste permet aussi de freiner toute politique qui viserait à transférer à l'intérieur d'une stratégie de défense générale la priorité du domaine militaire au domaine civil. Grâce à elle en partie, l'armée reste non pas l'un des piliers de la défense, à côté de la protection civile, de la diplomatie, de l'aide au Tiers Monde, notamment, mais le pilier autour duquel s'organise, en fonction d'une définition toujours militaire des dangers qui menacent l'indépendance nationale, un ensemble politique que l'on baptise commodément de défense générale. Et même si les dépenses militaires, qui représentaient en 1950 le 30,9 % des dépenses fédérales n'en constituent plus en 1973 que le 20,3 %, la priorité budgétaire n'en reste pas moins, et de loin, à l'instrument militaire.

Le rapport de la Commission d'études des questions de stratégie (commission Schmid) l'a éga-

lement prouvé. Dans la recherche d'une stratégie de sécurité nationale, il ne sera pas facile de démilitariser la réflexion des autorités et les réflexes de l'opinion publique. Ainsi le chef du Département militaire n'affirmait-il pas, en conclusion de sa récente allocution consacrée à la conception de défense générale devant la Société suisse des officiers, que « l'objectif essentiel et le plus élevé vers lequel doivent tendre nos efforts est, à mon avis, le renforcement des vertus militaires de notre peuple » ?

En l'état actuel de la situation internationale et intérieure, la conception de 1966 représente un moindre mal. L'étude de l'ancien colonel commandant de corps Alfred Ernst nous le rappelle opportunément. Il convient donc pour l'instant d'y enfermer avec leur vanité professionnelle et leurs exigences financières tous nos Cassandre et nos va-t-en-guerre. Mais en même temps de s'attaquer, hors de toute référence à une doctrine militaire quelconque, aux problèmes politiques fondamentaux que pose une conception de la sécurité nationale fondée sur la recherche permanente de la paix par la prévention des conflits de toute nature.

## **LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ**

### **Ces étrangers qui prennent soin de nous**

J'ai passé une partie de mes vacances à l'hôpital, afin de faire retirer de ma jambe droite dix-huit vis qui s'y trouvaient, suite de la fâcheuse idée que j'avais eue d'aller me jeter sous un train avec mon auto, voici deux ans.

Le chirurgien était un Noir, son assistant un Espagnol... Des deux infirmières qui s'occupaient plus particulièrement de la chambre où je me trouvais en compagnie de sept autres patients, l'une était Yougoslave et l'autre Australienne...

Dans l'ensemble, mes compagnons (et moi-même) étaient fort satisfaits des soins reçus, mais avouaient cependant que M. Schwarzenbach n'avait pas « tout tort » ! Imperméables à leur propre expérience, étonnant miracle ! Car enfin, sans ces « étrangers », ils n'auraient apparemment pas pu être soignés !

Autre point de vue sur la même question : « Mais non ! m'a dit un médecin de mes amis. Ils auraient été soignés tout aussi bien, et ce sont eux qui ont raison et vous qui vous trompez. Ces étrangers ne sont pas là, parce que nous manquons de médecins suisses, mais simplement parce que certains grands « patrons » préfèrent un assistant espagnol ou irakien ou africain, qui leur amè-

nera une riche clientèle étrangère, à un modeste assistant vaudois... »

N'y connaissant rien, je suis sans défense contre de tels arguments. Tout de même, les infirmières, les filles de salles ?

Après l'opération, un moment d'inquiétude : sur les radios, j'avais compté dix-huit vis; on m'a remis, dans un petit sac en plastique, quatorze vis... En avait-on oublié quatre dans ma jambe ?

Je me suis dit : « Le chirurgien est un Noir, c'est-à-dire un ressortissant du Tiers Monde, c'est-à-dire d'un pays vraisemblablement sous-développé... Il est peu probable qu'on ait eu le loisir de remplacer dans les programmes scolaires de là-bas l'arithmétique élémentaire par la « créativité »... Je puis donc raisonnablement espérer qu'il aura bien compté... »

Il avait bien compté !

A propos de ces vis, très brillantes, très propres dans leur petit sac de plastique transparent, il m'est venu une idée :

On fabrique des bombes à billes; il doit être possible de fabriquer des bombes à vis... Ce qui nous permettrait de combiner nos actions « Croix-Rouge » (qui nous tiennent à cœur, n'est-il pas vrai ?) avec l'exportation des armes, à laquelle la majorité d'entre nous reste attachée, en toute neutralité. Nous exporterions *des vis*, qui pourraient être utilisées indifféremment pour meubler des bombes ou pour restaurer des membres fracturés. Selon leurs besoins, nos clients choisirraient l'une ou l'autre de ces deux possibilités et nous n'aurions pas à le savoir. Seraient ainsi conciliés notre vocation spirituelle et nos intérêts matériels, d'une manière aussi satisfaisante pour la raison que pour le cœur — qu'en pensez-vous ?

**J. C.**